

Vie des cabinets

Lyon distinguée pour la qualité de ses avocats

Le Cabinet d'avocats lyonnais Ratheaux vient de recevoir le Trophée d'or 2006 Firme Régionale récompensant le meilleur Cabinet d'avocats en France, hors Paris.

Ce trophée organisé par le magazine national Décideurs Stratégie Finance Droit, sous le patronage du ministère de la Justice, récompense « l'excellence, la renommée et le dynamisme d'un cabinet d'avocats dont les compétences sont très largement reconnues sur son marché régional, mais qui a également développé une stratégie entrepreneuriale lui ayant permis d'acquérir un rayonnement national, voire international ». Henri Saint-Père évoque l'étendue de cette distinction.

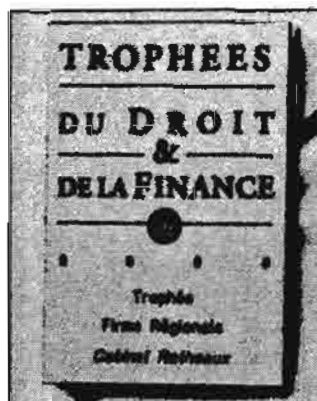
Le Tout Lyon : Pouvez-vous nous expliquer comment est constitué ce jury et la méthode de sélection des cabinets ?

Henri Saint-Père : Ce trophée a été décerné par un jury indépendant de 16 membres directeurs des affaires juridiques de grands groupes de sociétés, dont ceux de la FNAC, Essilor, PFIZER..., administrateurs de l'Association Française des Juristes d'Entreprise, juristes membres du Cercle Montesquieu, professeur d'Université,

directeur de l'Association of Corporate Counsel Europe... A l'issue d'une première sélection au titre de l'ensemble des régions Françaises, 9 cabinets d'avocats ont été nominés et ont concouru pour être le lauréat en répondant à un questionnaire sur l'organisation du cabinet, les équipes d'associés et de collaborateurs, les opérations significatives réalisées au cours des derniers 18 mois et le développement du cabinet. Les débats du jury, selon Décideurs Stratégie Finance Droit, ont pour objectif de voir récompenser les professionnels ayant fait preuve d'excellence dans la durée. Après délibération le jury a décidé que le lauréat 2006 des cabinets d'avocats firmes régionales est le cabinet Ratheaux.

LTL : Quelles sont les incidences de ce trophée pour votre cabinet ?

H.S-P. : C'est un encouragement dédié à l'ensemble du personnel de notre structure et à nos équipes de professionnels animées par le même souci de la qualité dans la mise en place de solutions pragmatiques. C'est également la preuve que nos clients sont les principaux vec-



teurs de notre renommée en parlant de notre cabinet à leurs relations et à d'autres prescripteurs. Mais c'est aussi un témoignage de la vivacité du barreau lyonnais puisque sur les 9 nominés finalistes concourant depuis toute la France, quatre autres sont des cabinets installés à Lyon.

LTL : Le fait d'obtenir ce trophée de meilleure firme régionale vous incite à accentuer votre présence nationale, quels sont vos prochains développements ?

H.S-P. : Nous souhaitons conserver une taille humaine permettant à nos clients d'avoir une relation directe et aisée avec l'associé en

charge de son dossier. Nous intervenons depuis longtemps pour une clientèle qui n'est pas uniquement rhônalpine, notamment pour des clients disposant de multiples sociétés ou usines en France. Nous bénéficions également du relais de notre réseau international d'avocats CONSULEGIS pour les questions relevant de droits étrangers.

Nous voulons rester un acteur prédominant pour les opérations de fusion, d'achat ou vente de sociétés, de réorganisation de groupes. Nous développons nos services dédiées aux PME ayant de forts besoins en rédaction de contrats avec notamment les aspects du droit de la concurrence, optimisation fiscale, gestion de leurs contentieux.

Nous venons de renforcer notre département droit des sociétés avec l'embauche de deux avocats parlant couramment l'anglais, le département contentieux bénéficie d'un nouveau professionnel dédié à la propriété intellectuelle et aux nouvelles technologies, enfin, M^e Olivier Grey, avocat expérimenté en droit social vient conforter l'équipe dédiée au contentieux social.